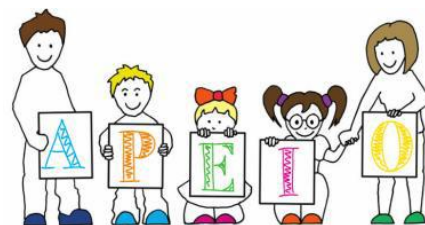


REGLEMENT BOURSE JOUETS & PUERICULTURE Centre Sportif d'Oberhausbergen 12 novembre 2017



Association des Parents d'Elèves
Indépendants d'Oberhausbergen

APEIO - Association des Parents d'Elèves Indépendants d'Oberhausbergen

ARTICLE 1 : La bourse aux jouets et puériculture est organisée par l'Association des Parents d'Elèves Indépendants d'Oberhausbergen (APEIO) dans la grande salle du Centre Sportif d'Oberhausbergen, 50 route de Wolfisheim, à Oberhausbergen, le dimanche 12 novembre 2017 de 9h à 15h.

ARTICLE 2 : Seuls peuvent être exposés à la vente des jouets, jeux, livres, articles de puériculture et vêtements pour enfants de 0 à 12 ans (ainsi que vêtements de grossesse). Toute autre vente est interdite.

ARTICLE 3 : Les horaires sont les suivants :

- **Installation de 8h à 9h**
- **Vente de 9h à 15h**
- **Désinstallation de 15h à 16h**

ARTICLE 4 : Une table de 2 m (ainsi que de la place au sol sur le côté) correspond à un emplacement. L'exposant versera à l'APEIO une participation de 12€ par emplacement (règlement par chèque à l'ordre de l'APEIO ou par virement bancaire). Pour les adhérents de l'APEIO la participation est de 10€.

ARTICLE 5 : Les emplacements sont attribués par ordre d'arrivée des bulletins d'inscription et sont numérotés. L'implantation et l'attribution des emplacements sont définis par les organisateurs, et ne peuvent être modifiés ou contestés par les exposants. Les tables sont fournies et installées par les organisateurs.

ARTICLE 6 : La date limite d'inscription est le samedi 4 novembre 2017. L'inscription est validée lors de la réception :

- 1. Du bulletin d'inscription (voir page 3) dûment rempli,**
- 2. D'une photocopie (ou scan ou photo) recto-verso d'une pièce d'identité,**
- 3. Et du règlement par chèque (ou par virement) à l'ordre de l'APEIO.**

Ces informations seront conservées pendant la durée de la manifestation.

ARTICLE 7 : Chaque exposant s'engage à :

- Respecter le matériel mis à disposition.
- Respecter les horaires d'installation mentionnés. Dans le cas où vous ne vous présentez pas avant 8h30, votre table est remise en vente.
- Assurer une présence continue tout au long de la manifestation. Les enfants ne doivent pas rester seuls, ils doivent être accompagnés par un adulte.
- Rendre son emplacement propre et vidé pour 16h (les invendus sont à emporter).

ARTICLE 8 : L'exposant déclare sur l'honneur ne pas être un professionnel de la vente d'objets neufs/occasions, y compris de sa propre fabrication en série, et ne vendre que du matériel lui appartenant. Les ventes d'animaux, copies de CD ou DVD de musique, de films ou de jeux vidéos non destinés aux enfants de moins de 12 ans, ainsi que de produits inflammables sont strictement interdites. Seuls les majeurs peuvent exposer des articles. Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage. Ils s'engagent notamment à ne pas participer à plus de 2 ventes relevant de cette législation dans l'année.

ARTICLE 9 : L'APEIO tient un coin collation/buvette sur place à la disposition des exposants et du public visiteur.

ARTICLE 10 : Les recettes des emplacements et de la collation/buvette vont à l'APEIO pour permettre de financer les actions auprès des enfants d'Oberhausbergen. Aucun remboursement de l'inscription n'est effectué en cas d'interruption de la manifestation pour quelque raison que ce soit ou en cas de désistement des exposants.

ARTICLE 11 : Le matériel exposé reste sous la responsabilité de l'exposant. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges, pertes, casses, vols, pannes, perte d'argent ou autres détériorations.

ARTICLE 12 : Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant aux organisateurs.

ARTICLE 13 : Tout litige avec un acheteur est réglé par l'exposant qui s'efforce de trouver un arrangement amiable. Les acheteurs ne peuvent prétendre à aucune garantie sur les articles achetés. Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs.

Le présent règlement est à disposition et affiché aux entrées du Centre Sportif le jour même de la manifestation. La présence à cette journée implique la prise de connaissance et l'acceptation dans sa totalité du présent règlement. Tout exposant ne respectant pas ce règlement, sera prié de quitter les lieux sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement.

Fait à Oberhausbergen, le 30 septembre 2017.

Signature de l'organisateur :

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned above a solid horizontal line.

BULLETIN D'INSCRIPTION

BOURSE AUX JOUETS & PUERICULTURE

de l'APEIO du 12 NOVEMBRE 2017



Organisateur : APEIO (Association des Parents d'Elèves Indépendants d'Oberhausbergen), 7 rue des Magnolias, 67205 Oberhausbergen

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Email (EN MAJUSCULES) :

Nombre d'emplacements :

Déclare sur l'honneur :

- Etre majeur,
- Ne pas être commerçant(e),
- Ne vendre que des objets personnels,
- Avoir pris connaissance du règlement de la bourse,
- S'engager à respecter le règlement de la bourse.

Fait à : Le :

Signature :

Le bulletin, la pièce d'identité et le paiement sont à envoyer :

- par courrier avec un chèque à l'ordre de l'APEIO à l'APEIO, 7 rue des Magnolias, 67205 Oberhausbergen,
- ou par mail à apeiober@yahoo.fr avec un paiement par virement (IBAN : FR16 2004 1010 1504 5777 7U03 660).

Une confirmation vous sera envoyée par mail.

Pour tout renseignement : apeiober@yahoo.fr